

Les régionales

EDUCATION

Encore des places en internat d'excellence

L'internat d'excellence s'adresse aux élèves motivés ayant d'assez bons résultats scolaires qui habitent en ZUS ou qui sont dans des collèges ou des lycées de l'éducation prioritaire ou encore qui sont lycéens boursiers dans le Bas-Rhin, entrant en classe de seconde en septembre 2010. Gratuit pour les familles, l'internat d'excellence offre des conditions de travail optimales, avec le soutien d'un assistant pédagogique pour le travail scolaire, l'organisation de sorties culturelles ou sportives. Des places sont disponibles aux lycées Couffignal et Jean-Monnet de Strasbourg, au lycée Marc-Bloch de Bischheim et au lycée Édouard-Schuré de Barr. Les dossiers de candidature doivent être remplis avant le 30 avril dans l'établissement où le candidat est actuellement scolarisé. Renseignements à l'Inspection académique du Bas-Rhin auprès de Dominique Bous-sard-Mosser (03 88 45 92 28) ou d'Anne-Catherine Kegelin (03 88 45 92 57).

DÉPORTATION

Entrée libre au CERD

A l'occasion de la Journée nationale du souvenir de la déportation, l'accès au site de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof ainsi qu'au Centre européen du résistant déporté (CERD) sera libre dimanche 25 avril de 9h à 18h30. Une cérémonie associative est organisée à 16h au Mémorial de la Déportation, suivie à 16h30 du vernissage de la nouvelle exposition "Dé-couvrons l'inoubliable". Voir : www.struthof.fr

Le carnet

Nécrologie- Alfred Faessel, qui fut un précieux collaborateur des DNA pendant de très longues années, vient de décéder à l'âge de 86 ans. Entré aux DNA le 1^{er} septembre 1945, il prit sa retraite en décembre 1989 après 44 années passées à servir notre profession de journaliste et nos lecteurs. Brillant germanophone, il fut également le chef de notre service de traduction, tout en consacrant une importante énergie à la défense et au bien-être du troisième âge, et ce par le biais d'une page hebdomadaire dont il était le concepteur. Chevalier de la Légion d'honneur, il était également président honoraire de la CRAV et ancien président de la Société française de gérontologie. Les DNA présentent à sa famille en deuil leurs sincères condoléances. Les obsèques d'Alfred Faessel auront lieu le mardi 27 avril, à 14h, en l'église Ste-Madeleine, à Strasbourg.

Justice / Tribunal administratif

Vers le (presque) « zéro papier »

Le tribunal administratif de Strasbourg est en pointe pour l'informatisation de procédures. Juridiction-pilote (avec le tribunal de Versailles), il « dématérialise » déjà le contentieux des étrangers et celui du permis de conduire.

■ Depuis quelques semaines, le tribunal administratif de Strasbourg teste les téléprocédures : en clair, le dialogue, non sur papier, mais par Internet, avec les parties (requérant et défendeur) d'une affaire. C'est déjà le cas pour le contentieux du permis de conduite à points et celui des étrangers. Le ministère, pour les permis, les préfectures, pour les étrangers, envoient désormais leurs « mémoires » (leurs argumentaires) sous forme numérique.

« L'objectif du Conseil d'Etat, c'est la dématérialisation des procédures », explique Patrick Kintz, président du tribunal administratif de Strasbourg. Elle est déjà bien engagée au Conseil lui-même et dans les cours administratives d'appel (ici, celle de Nancy) avec le système ARAMIS (*). « Tous les requérants ont des avocats, avec des cabinets équipés d'informatique, et que c'est donc plus simple ».

Scanner les requêtes

Dans les tribunaux administratifs « de base », l'avocat

n'est obligatoire que dans 5 % des affaires. Même si beaucoup de requérants y font appel, il reste 40 % d'affaires sans avocat. Il faut donc scanner les requêtes pour les numériser. Travail supplémentaire à l'entrée, mais qui doit ensuite alléger la procédure : tout se passe sur l'écran d'ordinateur, y compris à l'audience. Deux tribunaux, Versailles et Strasbourg, ont commencé cette dématérialisation. Les autres suivront.

Peut-on imaginer une procédure « zéro papier » de la requête au jugement ? Pas vrai-

ment, pour l'instant. La requête est encore doublée d'un original et d'une copie par écrit. Et les textes des décisions au fond doivent être encore sur papier. « Mais pour les référés, les textes disent qu'ils peuvent être demandés et les ordonnances communiquées "par tout moyen", note Patrick Kintz. L'Internet sécurisé peut donc suffire.

Jacques Fortier

(* C'est-à-dire « Automatisation des recours administratifs par le moyen de l'Internet sécurisé ». Aramis est l'un des Trois mousquetaires du livre d'Alexandre Dumas, publié en 1844.

Le tribunal s'agrandit

Le tribunal administratif est installé depuis 25 ans dans une belle villa au 31, avenue de la Paix, à Strasbourg. Mais ses 900 m² et son unique salle d'audience ne suffisaient plus à une juridiction qui a maintenant cinq chambres. Le tribunal vient donc de louer la villa voisine, le 33, une partie des anciens locaux du conseil régional d'Alsace, propriété aujourd'hui d'un investisseur privé. Avec 800 m² de plus – dont une nouvelle salle d'audience – la juridiction sera désormais plus aérée. Le déménagement aura lieu dans les prochaines semaines.

SNCF / TER Alsace

Les contrôleurs poursuivent la grève

■ Deux jours après l'agression d'un de leurs collègues, et suite à l'échec des discussions avec la direction régionale de la SNCF, les contrôleurs des TER ont voté hier la poursuite de leur mouvement.

Le droit de retrait exercé jeudi, au lendemain de l'agression d'un contrôleur dans le TER Bâle-Strasbourg, par ses collègues du réseau TER Alsace (DNA d'hier), a pris hier après-midi un tour nouveau. Le mouvement collectif, déclenché sous le coup de l'émotion et de la colère, a fini par basculer dans la « grève sauvage ». Une décision, votée à main levée par plus des deux tiers de la centaine d'agents présents en gare de Strasbourg, au terme d'une nouvelle journée de négociations.

En début de matinée, les discussions, interrompues la veille, ont repris entre les représentants des organisations syndicales et le directeur régional de la SNCF Michel Loth. Mais les nouvelles propositions (installation anticipée de 2 caméras de vidéosurveillance en gare de Strasbourg, mise en place de 2

moniteurs sûreté et garantie d'« embauche » au second semestre 2010 de 22 nouveaux contrôleurs au lieu de 20) n'ont pas réussi à convaincre les personnels. « Nous réclamons dix embauches supplémentaires. Les 22 annoncées compenseront à peine les départs à la retraite », explique Marc Laengy, délégué du personnel CGT.

En début d'après-midi, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement commercial train s'est réuni en séance extraordinaire en présence de l'Inspecteur du Travail. Ce dernier ayant confirmé que « les conditions légales du droit de retrait et du droit d'alerte n'étaient pas réunies », les contrôleurs ont été mis en demeure de reprendre le travail.

La majorité a néanmoins choisi de se ranger derrière la position de Sud Rail et de la CGT et de poursuivre la grève de manière sauvage, malgré les risques de sanctions encourues dans ce cas. « C'est un message fort », estime Patrick Ehrhart de Sud Rail qui a conseillé à ses collègues de

se placer sous la protection du préavis national illimité déposé par son syndicat le 6 avril pour rentrer dans la légalité d'ici lundi.

Une minorité a opté pour la reprise. La CFTC a déposé hier une demande de concertation immédiate auprès de la direction régionale. Cette procédure réglementaire permet l'ouverture de négociations dans les trois jours et autorise un recours à la grève après quinze jours.

Dans un communiqué, Michel Loth s'est déclaré ouvert à la reprise du dialogue social sur le sujet mais « dans des conditions apaisées, c'est à dire dans le cadre d'un trafic normal du TER ». X.T.

* Poursuite des perturbations sur le TER Alsace : Samedi et dimanche, la SNCF Alsace ne prévoit que trois trains quotidiens à destination de Sélestat, Saverne et Sarreguemines ainsi que des cars à destination de Wissembourg, Niederbronn, Lauterbourg et Rothau. Sur les autres lignes, le trafic devrait être normal à l'exception de Strasbourg-Bâle (2 trains sur 3 samedi, 1 sur 2 dimanche). © 0800.77.98.77 (gratuit depuis un fixe) et www.ter-sncf.com/alsace.

SÉLESTAT / AGRICULTURE

Refus de vaccination : le tribunal annule la procédure



André Durrmann (ici avec son avocate) et les personnes venues le soutenir ont arboré un brassard noir, en hommage à un éleveur de l'Aude qui, poursuivi pour les mêmes motifs, a mis fin à ses jours. (Photo DNA - Franck Delhomme)

Le tribunal de proximité de Sélestat a annulé hier, pour vices de forme, la procédure engagée contre André Durrmann. Cet éleveur d'Andlau était poursuivi pour avoir refusé de vacciner son troupeau contre la fièvre catarrhale ovine (FCO).

Gros soulagement pour André Durrmann -et par extension pour tous les éleveurs de la région qui ont reçu des services vétérinaires un procès-verbal d'infraction similaire à celui dont il avait fait l'objet. Le tribunal de proximité de Sélestat s'est rangé hier à l'argumentation développée lors de l'audience du mois dernier par son avocate, M^e Marie-Rose Gaasch, qui avait alors relevé dans la citation une demi-douzaine de vices de forme (DNA du 20 mars 2010).

Il a en effet prononcé la nullité de la procédure engagée contre ce viticulteur d'Andlau qui avait refusé de vacciner les moutons qu'il élève pour désherber ses vignes contre la fièvre catarrhale ovine. Motif : « Le texte fondateur sur lequel repose l'obligation de vacciner les bovins et les ovins contre la FCO « n'était pas cité » dans le réquisitoire du parquet. André Durrmann échappe donc à l'amende de 750 € qu'il encourait.

« On va se battre »

« Vous avez gagné une bataille, mais je ne sais pas si vous avez gagné la guerre », a commenté Jean-Paul Gérard, le président du tribunal. Le ministère public dispose en effet de dix jours pour faire appel de cette décision. Et même s'il ne le fait pas, la direction des services vétérinaires du Bas-Rhin peut toujours choisir d'engager une nouvelle procédure. Malgré ces réserves, André Durrmann -qui était le premier des 3000 éleveurs français poursuivis pour avoir refusé de se plier à l'obligation vaccinale à comparaître devant un tribunal- a savouré hier cette petite victoire. « Ces dernières semaines, a-t-il reconnu, ont été difficiles à vivre ». Pas question pourtant pour lui, ni d'ailleurs pour les membres et les sympathisants du Collectif alsacien pour le choix des méthodes de prévention et de soins alternatifs de la FCO qui étaient venus le soutenir, de lâcher le morceau. « On va se battre pour la liberté vaccinale et pour que les méthodes alternatives soient reconnues », a-t-il affirmé.

O.W.

TRANSPORTS / CONCURRENCE TER

Le rapport Grignon reporté

Le rapport de la commission Grignon sur l'ouverture à la concurrence des trains experts régionaux (TER) qui devait être rendu en avril est reporté au mois d'octobre.

Le président de la commission, le sénateur Francis Grignon, a lui-même demandé au secrétaire d'État aux Transports Dominique Bussereau, qu'il a rencontré fin mars, de bénéficier d'une lettre de mission de six mois, pour faire le tour des 22 Régions. Elles sont concernées au premier plan puisque ce sont elles qui expérimenteront ou mettront en œuvre l'ouverture à la concurrence.

La commission Grignon a rendu au ministre de tutelle Jean-Louis Borloo un rapport provisoire dans lequel les parties prenantes (autorités organisatrices des transports régionaux, État, SNCF, Réseau ferré de France, représentants des usagers, Conseil économique, social et environnemental) définissent les grands principes de la mise en concurrence. La concertation avec les Régions n'a pu être approfondie en raison des élections régionales.

Dès qu'il aura la lettre de mission signée du Premier ministre, Francis Grignon entreprendra un tour de France, à raison de deux Régions par semaine. Il doit analyser un certain nombre de problèmes liés à l'ouverture à la concurrence : la propriété du matériel roulant, le calendrier, les transferts de personnel, ainsi que l'expérimentation dans une ou plusieurs régions volontaires.

C.K.

Le BAS-RHIN, c'est aussi une multitude de talents qui rayonnent par delà les frontières...

retrouvez le portrait de Daniel Kahn, avocat spécialiste des nouvelles technologies sur www.ambassadeurs-alsace.com

CONSEIL GÉNÉRAL
BAS-RHIN

www.bas-rhin.fr

ADIRA
Agence de
développement
économique
du Bas-Rhin

60 ANS
1950
2010

le Club des Ambassadeurs
d'Alsace